



Recommandations

Grande précarité et troubles psychiques

Intervenir auprès des personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques

Le contexte

Une demande des pouvoirs publics

Constats communs

- Des difficultés majeures **d'accès aux soins, aux droits et aux prestations** des populations cumulant grande précarité et troubles psychiques
- Un **cloisonnement** des interventions sanitaires et sociales
- Une **évolution du « profil »** des populations les plus précaires (plus de femmes, d'enfants et une majorité de migrants)

Au croisement de plusieurs politiques publiques

- Champ de la psychiatrie et de la santé mentale
- Champ de la lutte contre la pauvreté et de la politique du « logement d'abord »

A l'international : problématiques rencontrées dans l'ensemble des pays à revenu élevé, des principes d'intervention et des expériences

En France : des acteurs qui se mobilisent, des organisations variées, des expériences réussies de coordination mais qui ne se diffusent pas assez

Méthode d'élaboration de la recommandation

Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire associant les usagers/personnes concernées

- Professionnels de la psychiatrie de la santé mentale, de l'addictologie et des soins primaires
- Professionnels des secteurs social et médico-social
- Professionnels du logement et du logement accompagné
- Représentants des organisations territoriales (Agence Régionale de Santé (ARS) et Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS))
- Usagers/personnes concernées ayant connu la précarité et vivant avec des troubles psychiques
- Experts (épidémiologiste, sociologue, médecin éthicienne)

Double présidence santé/social (un psychiatre et un directeur de structure sociale)

6 séances d'élaboration - 2 séances d'intégration des remarques des relecteurs 2022 et 2023

- Relecture par des experts individuels
- Relecture par des « parties prenantes » (fédérations, sociétés savantes, etc.)

Publication en janvier 2024

Des repères partagés

Des **bonnes pratiques partagées par les professionnels** intervenant auprès des publics en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques

- Les principes d'interventions ; les pratiques individuelles et d'équipe ; les organisations et coopérations pour :
 - les professionnels de santé
 - les professionnels du secteur social et du secteur médico-social
 - Et :
 - les acteurs du logement
 - les acteurs de « première ligne » (bénévoles, police etc.)

Mais aussi :

- une **interpellation des décideurs publics** pour soutenir les organisations adaptées
- le **point sur les données scientifiques et empiriques** sur ces questions

Périmètre de la recommandation

Population : personnes en situation de grande précarité et présentant des troubles psychiques

« Troubles psychiques »

- Pas de catégorie diagnostique a priori
- Phénomènes de souffrance psychosociale dans leur diversité et complexité

« Grande précarité »

Personnes **sans logement personnel** ou risquant de le perdre du fait de leurs troubles

- Prise en compte de la dimension préventive
- Cohérent avec la catégorie *people experiencing homelessness* utilisée à l'international

Prise en compte des vulnérabilités spécifiques (âge, genre, troubles associés, parcours de migration)

Les livrables (1/2)

Rapport d'élaboration

- Littérature internationale (épidémiologie, expérience des personnes, interventions)
- Complété par :
 - un état des lieux des pratiques en France (littérature y compris « grise », entretiens, visites sur site) ;
 - les avis du groupe de travail.

La recommandation de bonne pratique

Une synthèse organisée en **10 points essentiels**

Des fiches outils

The screenshot shows a digital interface for a recommendation document. On the left, a red box contains the validation date '30 novembre 2023', the number of documents '15', and a 'TÉLÉCHARGER LA SYNTHÈSE' button. Below this are 'ÉCOUTER' and 'AJOUTER À MA SÉLECTION' options. The main content area features the title 'Grande Précarité et troubles psychiques - Intervenir auprès des personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques', the subtitle 'RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE - Mis en ligne le 18 Janv. 2024', and a 'Contexte' section with the text: 'Quels sont les objectifs de cette recommandation?' and 'Les personnes en situation de grande précarité (sans logement personnel) présentant des troubles psychiques rencontrent de multiples difficultés d'accès aux soins et aux dispositifs sociaux :'. Accessibility icons are visible in the top right corner.

Les livrables (2/2)

Des fiches outils

Acteurs

- Équipes de psychiatrie
- Équipes sociales
- Équipes de soins primaires
- Urgences et services d'hospitalisation somatique
- Décideurs publics et administrations

Thématiques spécifiques

- Situation nécessitant une hospitalisation en psychiatrie
- Prévention et interventions précoces
- Pair-aidance

The image shows a thumbnail of a document from the Haute Autorité de Santé (HAS). At the top left is the HAS logo with the text 'HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ'. At the top right is the text 'RECOMMANDER LES BONNES PRATIQUES'. Below this is a horizontal line. On the left side, the word 'FICHE' is written in blue. To its right, the title 'Prévenir la dégradation des situations et intervenir de manière précoce' is written in large blue font. Below the title, the subtitle 'Grande précarité et troubles psychiques' is written in a smaller blue font. At the bottom right of the document, it says 'Validée le 30 novembre 2023'. Below the document thumbnail, the section 'L'essentiel' is written in blue. Underneath, there are two bullet points with orange arrows: 'Il est nécessaire d'agir de manière préventive et précoce pour éviter l'installation durable des situations individuelles les plus complexes d'intrication entre grande précarité et troubles psychiques.' and 'Lutter contre la stigmatisation et les discriminations participe à la prévention.'

Intervenir auprès des personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques

- ...o Articulation des dispositifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur les territoires
- ...o Généralisation des EMPP, résidences accueil, etc.
- ...o Pérennisation des financements
- ...o Formation initiale et continue
- ...o Information sur l'offre disponible

- ...o Addictions
- ...o Troubles cognitifs
- ...o Âge, genre, orientation sexuelle
- ...o Parcours de migration



- ...o « Aller vers » et accueil inconditionnel, réponse aux besoins fondamentaux
- ...o Lutte contre la stigmatisation et la discrimination
- ...o Simplification de l'ouverture des droits
- ...o Droit à l'hébergement et au logement
- ...o Accès aux soins : psychiatrie, addictologie, soins primaires, médiation en santé

- ...o Interventions préventives et précoces
- ...o Sensibilité au trauma, réduction des risques
- ...o Approches intégrées (chez-soi avec accompagnement clinique et social)
- ...o Pouvoir d'agir et rétablissement
- ...o Pluridisciplinarité et pair-aidance
- ...o Accompagnement des transitions (sorties d'hospitalisation, etc.)

Les recommandations : une action publique à la hauteur des besoins

- Développer des **réponses à la hauteur des besoins** : développement d'une offre de logement et d'hébergement adaptés, d'une offre de soin en psychiatrie et santé mentale et d'accompagnement social et médico-social suffisantes et adaptées
- Assurer la **pérennité et la généralisation des dispositifs pertinents** :
 - équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)
 - programme un « chez-soi d'abord »
 - résidences accueil
 - dispositifs innovants intégrant intervention psychiatrique, accès au logement et accompagnement social
- **Soutenir la coordination** de l'action des professionnels et des structures sur un territoire (notamment en décloisonnant les financements)
- Soutenir la **simplification administrative** et développer un « aller-vers » administratif
- Former les équipes à la double problématique des troubles psychiques et de la grande précarité et les soutenir

Les recommandations : l'accès aux droits et aux soins

- « **Aller-vers** » les personnes et « **rester avec** » elles aussi longtemps que nécessaire
- Garantir un **accueil inconditionnel**
- Assurer une réponse rapide aux **besoins fondamentaux**
- Assurer l'**accès effectif** des personnes à l'ensemble de leurs droits
- Assurer l'**accès aux soins** :
 - Soins primaires
 - Soins ambulatoires en psychiatrie et aller-vers en psychiatrie
 - Etablissements de santé
 - Place de la médiation en santé
- **Lutter contre la stigmatisation et les discriminations** auprès des structures, des institutions et du grand public

Les recommandations : des interventions adaptées et coordonnées (1/2)

- Organiser un **repérage précoce** des troubles psychiques et des vulnérabilités psychosociales dans une optique de **prévention**
- Proposer des interventions (soins et accompagnement) qui s'appuient sur des principes dont l'efficacité est reconnue :
 - **approche globale** incluant l'accès à un logement (ou un « chez-soi ») et un accompagnement clinique et social adaptés
 - approches « **sensibles au trauma** » (prenant en compte l'impact des traumatismes)
 - principes de la **réduction des risques et des dommages** adaptés à la nature des troubles psychiques
 - interventions centrées sur le **pouvoir d'agir des personnes**, dans la perspective de leur rétablissement
 - accompagnement intensif lors des **périodes de transition**

Les recommandations : des interventions adaptées et coordonnées (2/2)

- Travailler en **pluridisciplinarité** :
 - au sein des équipes (qui peuvent intégrer des **pairs-aidants** parfois les plus à même de faire lien avec des personnes très éloignées des soins et de l'accompagnement)
 - **entre les équipes** des secteurs sanitaire (psychiatrie et soins primaires notamment), social, médico-social, et du logement
- Anticiper et gérer les **crises psychiatriques**
- Adapter les interventions aux **vulnérabilités spécifiques** :
 - troubles addictifs associés
 - troubles cognitifs
 - âge
 - genre et orientation sexuelle
 - parcours migratoire

Retrouvez
tous nos travaux sur

www.has-sante.fr

